St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2013

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
18 MARS 2013
ARRIVÉE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 5 mars 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE – Rahma KHADRAOUI à Thierry VACHON – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Grégory COIN – Florentine MASSE à David CICALA – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET à Bénédicte KREBS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.03.11 07

OBJET : Enfouissement des réseaux BT/FT – rues des Salvias et des Lilas

Monsieur Jean-Claude CANO, adjoint délégué au Patrimoine Bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal que l'assemblée a approuvé par délibération du 26 septembre 2011 et du 6 février 2012 l'enfouissement des réseaux BT / FT rues des Salvias et des Lilas.

Considérant que le plan de financement prévisionnel a été actualisé par le SEDI au vu de l'avant-projet détaillé établit par le maître d'œuvre,

Il convient d'annuler la délibération précédente et de prendre une nouvelle délibération afin d'intégrer les nouvelles estimations financières.

SEDI - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 211 363€,
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 87 979€,
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 5 224€,
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 118 161€.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif, ainsi que de la contribution correspondante au SEDI.

SEDI – Travaux sur réseau France Telecom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 67 608€,
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 11 879€,
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 2 092€,
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 53 637€.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement, ainsi que de la contribution correspondante au SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération *« travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité »*, à savoir :**

  –Prix de revient prévisionnel : 211 363€,
  –Financements externes : 87 979€,
  –Participation prévisionnelle : 123 384€ (frais SEDI + contribution aux investissements).

- **PREND acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 118 161€ (cent dix-huit mille cent soixante et un euros).**
  Pour un paiement en trois versements (acompte de 30% à l'émission de l'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux + acompte de 50% deux mois après le démarrage des travaux + le solde de la contribution à réception du décompte général et définitif de l'opération).

- **PREND acte de sa participation aux frais du SEDI à hauteur de 5 224€ (cinq mille deux cents vingt-quatre euros), pour un paiement en fin d'opération.**

- **PREND acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération « travaux sur réseau France Telecom », à savoir :**

  –Prix de revient prévisionnel : 67 608€
  –Financements externes : 11 879€
  –Participation prévisionnelle : 55 729€ (frais SEDI + contribution aux investissements),

- **PREND acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 53 637€ (cinquante-trois mille six cents trente-sept euros).**
  Pour un paiement en trois versements (acompte de 30% à l'émission de l'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux + acompte de 50% deux mois après le démarrage des travaux + le solde de la contribution à réception du décompte général et définitif de l'opération).

- **PREND acte de sa participation aux frais du SEDI à hauteur de 2 092€ (deux mille quatre-vingt-douze euros), pour un paiement en fin d'opération.**

- **ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2012.02.06 10 du 6 février 2012.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 14 mars 2013.
Publication et transmission en sous-préfecture le 15 MARS 2013

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER 38070

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.